



## CE Ordinaire du 30 mai 2017

# Déclaration CGT sur le projet de passage à 60 véhicules / heure sur système 2.

Les CHSCT sont consultés au sujet de l'impact sur les Conditions de Travail et la santé des salariés, de la montée en cadence sur système 2 à 60 v/h alors même que les analyses ne sont pas terminées, les membres n'ont donc pas eu toutes les informations pour en faire l'analyse complète des conséquences.

La production de véhicules sur système 2 devant augmenter, la direction a choisi de ne pas créer suffisamment de postes supplémentaires et d'effectuer de nouvelles répartitions des tâches.

L'enjeu pour les CHSCT est de s'assurer que les nouvelles répartitions de travail se fassent en accord avec les dispositions du Code du Travail suivantes : **Article L4121-1 du Code du travail** : **« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »**

Depuis déjà de nombreuses années, les élus CGT dénoncent le manque de moyens flagrants dans les usines et les services, sensés permettre à la direction de respecter ces dispositions légales.

En effet, comme nous n'avons cessé de le répéter ; les modes de calcul des engagements d'effectifs avec comme indicateur principal : l'allure 100, allure de travail correspondant, à un individu masculin, bien portant, de l'âge de 35 ans, 1,75m, ampute le nombre de postes nécessaires à la préservation de la santé des salariés. Les risques d'AT et MP augmentant automatiquement.

Concernant l'adéquation des postes à tous les salariés, dans aucun document présenté par la direction dans les CHSCT il n'est question de création de postes labélisés, ni même de postes d'accueil ou postes aménagés pour les salariés concernés.

Il ne nous a pas échappé, lors de nos nombreux tours de terrains pour consulter les salariés que les ateliers et services sont constitués d'un panel de personnel, tous différents et aux caractéristiques variées.

Par conséquent, nous alertons une énième fois la direction concernant les calculs d'engagements du personnel dans les usines et services. Nous réitérons une fois de plus de tenir compte du travail REEL, en tenant compte du personnel âgé, du Personnel à Restriction Médicale, des femmes, ainsi que de celles qui sont enceintes.

Ceci ayant pour but de permettre à tous de réaliser un travail dans de bonnes conditions et sans altération de la santé, en tenant compte de tous les aléas pouvant se produire dans une journée de travail.

Une bonne répartition des tâches sur un nombre de personnel suffisant, permettrait également de ne pas supprimer de postes, d'en créer et donc d'avantage d'emplois. Elle permettrait aussi l'allègement des charges de postes et donc de meilleures conditions de travail.

Ce qui n'est pas le cas, s'agissant de seulement 80 postes environ supplémentaires maximum pour 147 v/j de plus. C'est insuffisant, d'autant plus que la réflexion de la direction porte sur la limitation du nombre de postes supplémentaires dans certain secteur et donc pas d'effectif supplémentaire prévu. Ainsi que sur des séances supplémentaires pour les secteurs déjà à saturation, alors que la réflexion permettant de meilleures conditions de travail devrait porter sur les charges de postes réelles avec un effectif permettant une meilleure répartition du travail.

Ce qui est possible, étant donné la situation positive des ventes comme présenté dans les documents aujourd'hui sur ce sujet. Le résultat de ces ventes représentant "des volumes 3 fois plus importants que ce que PSA avait prévu" devrait permettre de mettre en place toutes les propositions citées dans cette déclaration.

Nous alertons la direction, concernant les risques psycho-sociaux qui découleront de cette réorganisation telle que décrite aujourd'hui, pour **toutes les catégories socio-professionnelles** :

- **Une ambiance générale dégradée par des charges de postes trop élevées, des pressions constantes pour réaliser un travail de qualité sans en avoir le temps et la mise en concurrence permanente des salariés entre eux,**
- **Une flexibilité des heures de travail à outrance, sans prise en compte de la vie privée des salariés,**
- **Une réduction encore des pauses repas avec l'utilisation abusive de la Garantie Journalière de Production et la future mise en place de la 4<sup>ème</sup> équipe en VSD ayant un impact direct sur les horaires de doublage.**

**Les élus CGT dans les CHSCT ainsi que les élus CE ne se contenteront pas de donner un avis défavorable à cette nouvelle organisation du travail, mais demandent à la direction de répondre aux nombreuses questions et aux revendications des salariés par le biais des instances tout au long de l'année et au fil des différentes consultations, qui sont le résultat d'une activité quotidienne sur le terrain et qui sont trop souvent classées sans mesures effectives.**

*A Sochaux,  
Le 30 mai 2017*